



COMMUNE DE PORT-BAIL

ANNEE 2009 N° 2-2010

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 MARS 2010

Date de convocation

25 mars 2010

Date d'affichage

6 avril 2010

Nombre de membres :

en exercice : 19

présents : 14

votants : 18

PRESENTS : MM. CHOLOT Guy (Maire), LAIDET Serge, GOSSELIN Jean-Paul (Adjoint), VOISIN René, PILLET Denis, LELYON Denis, MARTINE Emmanuel, HAMEL Armand, LETANG Jacques, ROUALLE Maurice, LEFORBAN Jean-Marie, FLAMBARD Geneviève, DE SMET René, TOUCHAIS Isabelle.

ABSENTS EXCUSES : M. MOUCHEL donne pouvoir à M CHOLOT
M. MALENFANT donne pouvoir à M. LELYON
M. D'HULST donne pouvoir à M. MARTINE
M. PICOT donne pouvoir à M. LETANG

ABSENTE : GODEY Laurie

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PILLET Denis



Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

REQUALIFICATION SECTEUR PLAGE : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre sous forme d'appel d'offres restreint.

CONVENTION D'HONORAIRES POUR MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE REQUALIFICATION DU SECTEUR PLAGE

Après en avoir pris connaissance, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'honoraires avec le Cabinet AUGER de Caen pour la préparation des actes nécessaires et le suivi de la procédure du marché de maîtrise d'œuvre pour le requalification du secteur plage.

Monsieur le Maire est également chargé de solliciter le cabinet AUGER pour qu'une offre de mission générale de conseil lui soit adressée.

BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

Depuis la mise en fonction de la nouvelle station d'épuration, les réseaux et postes de refoulement existants ont été transférés au syndicat d'assainissement Denneville – Port-Bail – Saint Lo d'Ourville.

En 2010, la commune a passé un marché avec SITPO pour relier à l'assainissement collectif le hameau des Prés. Les eaux usées de ce secteur seront traitées par la station d'épuration de Barneville-Carteret.

Dans l'attente d'une convention avec Barneville-Carteret et pour permettre de régler les factures des marchés de ces travaux, le Conseil, à l'unanimité, décide de maintenir en 2010, le budget annexe du service assainissement.

PARTICIPATIONS AU FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SECTEUR HAMEAU DES PRES

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les mêmes tarifs que le syndicat d'assainissement à savoir :

- participation frais de branchement pour abonné domestique	800 € HT
- participation frais de branchement pour abonné non domestique	10 000 € HT
- participation pour raccordement au réseau assainissement	4 000 € HT

PARTICIPATION DU SDIS AUX TRAVAUX PARKING CENTRE DE SECOURS - ATELIER MUNICIPAL

A l'unanimité, le Conseil accepte la proposition du service départemental d'incendie (prise en charge de 50 % du coût HT du revêtement enduit du parking). Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir.

ACQUISITION PARCELLE AD 125

En l'absence de M. PILLET, concerné, le Conseil accepte d'acquérir la parcelle AD 125 sise au lieu dit « les Marettes » de 10 730 m² au prix de l'estimation des Domaines soit 107 300 € avec marge de négociation de 10 %.

PARTICIPATION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE

A l'unanimité, le Conseil accepte de participer à ce fonds à raison de 0,23 € par habitant. Ce fonds est destiné à favoriser l'insertion sociale, professionnelle et responsabiliser les jeunes de 18 à 25 ans pour les aider à acquérir une autonomie sociale.

AVENANTS A MARCHES ATELIER MUNICIPAL

Suite à la création d'un bureau pour l'agent de maîtrise et à la modification des portes de l'atelier menuiserie et garage espaces verts, le Conseil, à l'unanimité accepte les avenants suivants :

Lot 1 : maçonnerie – carrelage + 1 500,14 € HT

Ce qui porte le marché initial de 17 601,19 € HT à 19 101,33 € HT

Lot 2 : charpente ossature bois, menuiseries intérieures et extérieures + 5 888,62 € HT

Ce qui porte le marché initial de 25 798,27 € HT à 31 686,89 € HT

Lot 4 : électricité – chauffage + 830,16 € HT

Ce qui porte le marché initial de 7 877,72 € HT à 8 707,88 € HT

TAUX D'IMPOSITION 2010

A l'unanimité, le Conseil décide de maintenir les taux appliqués depuis 1999, soit :

Taxe d'habitation	12,50 %
Foncier bâti	21,22 %
Foncier non bâti	35,01 %
CFE (ancienne taxe professionnelle)	6,85 %

BUDGET PRIMITIFS 2010

Adoptés à l'unanimité, ils s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

Commune

Section de fonctionnement	2 686 680,91 €
Section d'investissement	4 683 355,23 €

Les principaux investissements portent sur la rénovation du VVF (3 020 000 €), travaux sur voirie communale et signalisation (220 000 €), acquisition matériel divers (ordinateurs, tracteur, racleuse... (70 000 €)), acquisition de foncier (130 000 €), entretien des bâtiments communaux (46 000 €), requalification du secteur plage (études 170 000 €).

Port

Section d'exploitation	130 800,33 €
Section d'investissement	270 199,81 € (remplacement du ponton plaisance, changement d'une porte à la capitainerie, installation d'un projecteur)

Lotissement Clos d'Amont

Section de fonctionnement	407 784,40 €
Section d'investissement	487 784,40 €

Assainissement

Section d'exploitation	241 937,68 €
Section d'investissement	133 179,53 € (assainissement du hameau des Près)

RESERVATION D'UN ANNEAU DANS LE FUTUR PORT ET GESTION LISTE D'ATTENTE

Dans l'attente de renseignements complémentaires, il est décidé de reporter ce dossier à l'ordre du jour du prochain conseil.

LOTISSEMENT CLOS D'AMONT : EXTENSION ET IMPLANTATION D'ABRIS DE JARDIN EN BOIS

A l'unanimité, le Conseil décide d'abandonner le projet d'extension de ce lotissement, l'accord de tous les propriétaires étant nécessaire.

Par 2 voix contre (MM. Hamel et Martine), 4 abstentions (MM. Letang, Flambard, Lelyon, Touchais), le Conseil accepte l'implantation d'abris de jardin en bois sous réserve des prescriptions du service départemental de l'architecture et du patrimoine de la Manche et du POS en vigueur.

RESILIATION BAIL DU PRESBYTERE

A la demande de l'abbé Louis LELIEVRE, le Conseil accepte de résilier le bail du presbytère avec effet du 1^{er} mars 2010. Les salles annexes seront mises gratuitement à la disposition pour le catéchisme et les réunions paroissiales, eau et électricité à la charge de la paroisse.

RESILIATION CONVENTION P.F.I.

Par courrier du 18 mars, la présidente nous fait part des difficultés financières rencontrées par PFI et de la dissolution de cette association au 30 juin 2010, elle sollicite également l'exonération des loyers d'avril à juin 2010.

A l'unanimité, le Conseil :

- accepte de résilier la convention d'occupation des locaux au 30 juin 2010 (sur les 64 000 € de travaux effectués pour cette association qui s'était engagée à les rembourser, il reste un solde de 20 500 €)
- regrette de ne pouvoir accéder à la demande d'exonération des loyers, le trésor public nous ayant déjà fait annuler une délibération similaire en mars dernier pour cause d'incohérence avec la convention passée entre les deux parties.

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION

A l'unanimité, le Conseil accepte le fonds de concours du syndicat (75 % de la contribution de la commune) pour les travaux d'extension de réseau électrique.

COMMISSION DES ECOLES

A l'unanimité, le Conseil accepte l'intégration de Monsieur PILLET dans la commission des écoles.

INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- Il est donné lecture du courrier de Mme Harambat, Présidente de l'Association des Plaisanciers, concernant diverses demandes dans le port.
- Le droit de préemption n'a pas été exercé par la commune sur les propriétés cadastrées K 4, AC 2, AB 248, K 347 et AB 145.

**Prochain Conseil Municipal
le mardi 25 mai 2010 à 20 h 30**